Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

27, Boulevard Louis Blanc – 34000 Montpellier

Tél/ : 06 20 10 93 12 **mail : mrap-montpellier@laposte.net**

Montpellier, 21 mars 2024

Madame la maire
Mairie de Prades-le-Lez
Place du 8 mai 1945
34730 Prades-le-Lez

Objet : Conseil municipal du 7 février 2024

Madame le Maire,

Nous avons eu connaissance par le courrier de l'opposition inséré dans le dernier magazine de la mairie, d'une harangue très grave tenue par un des élus, lors du conseil municipal du 7 février dernier.

Nous avons donc récupéré, sur le compte "*Facebook"* de la mairie, l'intégralité de l'enregistrement de ce conseil, et visionné l'extrait en question, qui était le premier point à l'ordre du jour.

A ce propos nous relevons le fait que ce premier point ne figurera plus au compte rendu de ce conseil, tel que disponible en ligne sur votre site internet.

Vous faites mention d'une demande formulée par un élu de votre majorité pour s'associer à la cérémonie organisée ce jour-là par la Présidence de la République en souvenir des français ou franco-israéliens tués lors de l'attaque du 7 octobre 2023 en Israël, à proximité de la bande de Gaza.

Vous proposez, après quelques commentaires de cet élu, une minute de silence, mais en y associant toutes les victimes – palestiniennes, françaises, israéliennes … - depuis le 7 octobre.
Cette proposition est refusée par cet élu qui textuellement tient la harangue suivante, si l'on se fie à l'enregistrement : ***« Mais attention… c'est comme au temps du nazisme… toutes les victimes ne se valent pas ! »***

Deux remarques s'imposent :

1) cette réflection qui fait directement référence à une évaluation de la valeur d'une vie humaine, laisse entendre, selon son auteur, que certaines vies sont supposées avoir plus de valeur que d'autres.
Ce propos tombe sous le coup de la loi condamnant l'incitation à la haine raciale;

Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

27, Boulevard Louis Blanc – 34000 Montpellier

Tél/ : 06 20 10 93 12 **mail : mrap-montpellier@laposte.net**

2) le fait que ce propos ait été tenu en public, est toujours selon la loi, une circonstance aggravante.

Nous considérons comme vraiment regrettable qu'aucune réaction d'indignation n'ait été observée de la part des élus présents.

Il est vrai que le droit de s'exprimer sur la situation en Palestine occupée est soumis en cette période à de fortes pressions, et que tout le monde peut y être sensible.

Cette très grave harangue, d'un élu disposant de deux délégations, tenue en public, lors d'un conseil municipal, est pour notre mouvement, extrêmement inquiétante, raciste.

Ainsi nous vous demandons de condamner publiquement ces propos, et de retirer les délégations de votre élu.

Madame la maire, la liberté d'expression n'est pas sans limite. Elle la trouve dans les discours de haine, dans celui de cet élu.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame la maire, nos salutations antiracistes.

André Génissieux
Président du comité local MRAP de Montpellier.